



Droit de visite (grands parents)

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **17:30**

La grand-mère de mon fils de 10 ans a obtenu un droit de visite et d'hébergement pour la moitié des vacances (la mère de mon fils est décédée). Normal! Mon problème est que le juge a décidé que c'est à la grand-mère de le chercher et à moi de le ramener. 1500 km aller/retour. Je n'ai financièrement pas les moyens d'assurer ces déplacements à moins de manger des pâtes tout le mois. Je travaille, elle est retraitée. j'ai été opéré 4 fois du dos et souffre d'une hernie discale inopérable à cause de mes antécédents, je ne peux effectuer de si longs trajets de suscroit, après une semaine de travail. Je ne peux faire appel car je ne peux plus payer l'avocat. Les prochaines vacances sont dans 15 jours. Que puis-je faire? puis-je refuser qu'elle l'emène si elle ne s'engage pas à le ramener à ses frais?

Par **juriste_old**, le **18/04/2007** à **20:48**

En raison de votre situation médicale et financière, faites une demande d'aide juridictionnelle pour faire revoir le jugement...